



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Audiovisuel

Question écrite n° 3592

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la politique de la Commission européenne concernant le volet culturel du GATT. Dans le cadre des rencontres préalables à la réunion du G7 à Tokyo, la Commission s'appreterait, selon des informations publiées dans la presse, à brader l'audiovisuel européen, et surtout français, pour obtenir des garanties sur le transport maritime. Ce ne serait plus du libre-échange mais du troc ! M. le ministre de la culture avait, à diverses reprises, affirmé qu'il ne céderait rien concernant le secteur culturel. Mais le document préparatoire à la conférence du G7 ne fait aucunement mention d'une « exception culturelle » que les auteurs et scénaristes américains et européens réclament. Quelles observations ont été faites à la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale ? Quelle est la position du gouvernement français à quelques jours de la réunion du G7 ? Tiendra-t-il les promesses faites aux parlementaires français à diverses reprises de ne céder en rien concernant le secteur des biens culturels ? Face aux prétentions américaines, le choix est clair. Ce devrait être le renoncement ou l'intransigeance quant à la défense de nos intérêts nationaux et de notre identité.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que la détermination du gouvernement français a été couronnée de succès le 15 décembre dernier puisque les dispositions mêmes de l'accord du GATT permettent à l'Europe de préserver sa liberté de réglementer le secteur de l'audiovisuel et de conserver un certain nombre de protections par le biais de dérogations à la clause de la nation la plus favorisée. Les solidarités européennes qui se sont manifestées à cette occasion, notamment dans la phase finale de la négociation, en sont sorties renforcées. L'Europe doit, à présent, mettre à profit la dynamique ainsi créée pour organiser un véritable espace audiovisuel européen au sein duquel la France jouerait un rôle essentiel. Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement compte présenter très prochainement aux instances européennes des propositions susceptibles de renforcer ce secteur fragile.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3592

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1955

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1022